

<http://denney.fr/spip.php?article583>

La commune sur le réseau social Twitter

- Infos pratiques - Modes et usages -



Date de mise en ligne : vendredi 15 juillet 2011

Copyright © Commune de Denney - Tous droits réservés

Sommaire

- [Définition](#)
- [Principaux termes](#)
- [Le compte Twitter de la \(...\)](#)
- [Diffuser un tweet sur le \(...\)](#)
- [Inscrivez-vous](#)

Définition

Twitter est un réseau social qui permet d'envoyer gratuitement des messages brefs (maximum 140 caractères) appelés tweets (« gazouillis ») par Internet, messagerie instantanée.

Par principe, quand vous envoyez un tweet n'importe quelle personne inscrite sur Twitter est en mesure de pouvoir le lire.

Twitter permet de suivre en temps réel l'activité d'amis, de personnalités, de sites Internet, de sa commune, etc...

Une personne peut décider de vous suivre (« **Follower** »-Abonné), dans ce cas quand vous envoyez un tweet, cette personne est avertie sous forme d'une notification.

Inversement si vous vous abonnez à son compte (« **Following** »-Abonnement), quand elle envoie un tweet vous êtes averties par notification.

Principaux termes :

- Twitter : service web qui permet de 'twitter'
- Followers (Abonnés) : personnes qui suivent votre flux d'actualités
- Tweet : Message qui décrit Quoi de neuf ? ou Que se passe t-il ?
- Following (**Abonnements**) : Personnes que vous suivez

Lorsque vous souhaitez réagir à un tweet, vous pouvez soit :

- Envoyer une réponse publique qui sera vue par tous les followers en commun en utilisant le caractère @ suivi du pseudo de votre destinataire, suivi de votre message :
ex : @Wikikou : J'adore Wikikou !
- Envoyer un message direct qui sera uniquement vu par le destinataire en utilisant le caractère d suivi du pseudo de votre destinataire, suivi de votre message :
ex : d Wikikou : J'adore Wikikou !

Lorsqu'un tweet vous paraît intéressant et que vous souhaitez le partager avec vos followers, vous pouvez le 'retwitter' en utilisant la fonction 'RT' de votre client Twitter. Le tweet partagé sera précédé du tag 'RT'. Dans vos

tweets, vous pouvez utiliser un tag pour désigner un produit, une entité en précédant le nom du tag par '#' Ex : Une nouvelle version de #OpenOffice est disponible !

Le compte Twitter de la mairie

La mairie de Denney a créé son compte twitter intitulé **denney90160**. Vous pourrez ainsi suivre par un autre support l'actualité communale, l'objectif étant de vous faire partager de l'information en créant et en maintenant une relation de proximité avec vous.

Diffuser un tweet sur le site Internet

Particularité, en utilisant le tag **#denney**, votre message sera diffusé sur le site Internet de la commune. Ainsi si vous voulez nous faire part d'une manifestation, d'un événement, etc., envoyer un tweet avec un tag **#denney**, votre message sera alors automatiquement diffusé sur le site Internet de la commune. Magique, non ?

Ex : Déménageant bientôt sur #denney, nous recherchons une assistante maternelle agréée pour garder nos deux enfants.

Inscrivez-vous

Prêt à nous suivre ? Créer, si vous ne l'avez pas encore fait, votre compte Twitter. Pour vous aider dans cette démarche vous trouver en pièce jointe un mode d'emploi qui vous guidera pas à pas.